



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté le 5 novembre 2018 le calendrier des séances du conseil pour l'année 2019, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à **19 heures**, se lit comme suit :

↪ 14 janvier

↪ 4 février
(salle Colombourg)

↪ 4 mars

↪ 1 avril

↪ 6 mai

↪ 4 juin
(salle Colombourg)

↪ 2 juillet

(1 fête du Canada)

↪ 6 août

(5 fête de l'autorité)

↪ 3 septembre

(2 fête du travail)

↪ 7 octobre

(salle Colombourg)

↪ 4 novembre

↪ 9 décembre

Donné à Macamic, ce 6 novembre 2018


Joëlle Rancourt,

Secrétaire-trésorière adjointe